



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/19  
8 mars 2011



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-troisième réunion  
Montréal, 4-8 avril 2011

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
DE L'ANNÉE 2011**

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve de décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver une enveloppe de \$US 917 639 pour son programme de travail de l'année 2011 et des frais d'appui d'agence d'un montant de \$US 32 500. Le programme de travail est joint au présent document.

2. Les activités proposées au titre du programme de travail du PNUE sont présentées au tableau 1 ci-dessous :

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1. Prorogation des projets de renforcement des institutions</b>			
Croatie	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	87 707	87 707
Guinée	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	60 000	60 000
Libéria	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	85 213	85 213
Mali	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	60 677	60 677
Sao Tomé	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	60 666	60 666
Seychelles	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	60 000	60 000
Vietnam	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VIII)	118 976	118 976
Total partiel de la section A1 :		533 239	533 239
<b>SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>B1. Prorogation du projet de renforcement des institutions</b>			
Angola	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	134 400	*
Total partiel de la sous-section B1 :		134 400	
<b>B2. Assistance technique</b>			
Au niveau mondial	Mobilisation de ressources pour étudier les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat dans les PFV avec le secteur de l'entretien uniquement, en collaboration avec d'autres institutions	250 000	*
Total partiel de la sous-section B2 :		250 000	
Total partiel des sections A et B :		917 639	533 239
Frais d'appui d'agence (0 pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités) :		32 500	0
<b>Total :</b>		<b>950 139</b>	<b>533 239</b>

\*Projet pour examen individuel ou en attente

### SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

#### A1 Prorogation des projets de renforcement des institutions

- |     |                                    |              |
|-----|------------------------------------|--------------|
| (a) | Croatie (phase VII) :              | \$US 87 707  |
| (b) | Guinée (phase VII) :               | \$US 60 000  |
| (c) | Libéria (phase IV) :               | \$US 85 213  |
| (d) | Mali (phase VI) :                  | \$US 60 677  |
| (e) | Sao Tomé-et-Principe (phase III) : | \$US 60 666  |
| (f) | Seychelles (phase V) :             | \$US 60 000  |
| (g) | Vietnam (phase VIII) :             | \$US 118 976 |

### **Description du projet**

3. Le PNUE a présenté des demandes de financement de projets de renforcement des institutions en faveur des pays dont la liste apparaît ci-dessus. Les descriptions de ces demandes de financement figurent à l'annexe I du présent document.

### **Observations du Secrétariat**

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals et les plans d'action relatifs au renforcement des institutions présentés par le PNUE au nom des pays suivants : Croatie, Guinée, Libéria, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Vietnam ; ces rapports finals et ces plans d'action lui ont été communiqués sous forme de cadres de présentation révisés des prorogations du renforcement des institutions approuvées aux termes de la décision 61/43. Le Secrétariat a tenu compte des décisions 59/17, 59/47 b) et 61/43 lorsqu'il a étudié ces demandes de financement, en particulier la décision 61/43 en vertu de laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels et de proroger les projets de renforcement des institutions pour l'intégralité de la période de deux ans courant à partir de la 61<sup>e</sup> réunion ».

### **Recommandations du Secrétariat**

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes de financement de la prorogation des projets de renforcement des institutions, au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document, pour les pays suivants : Croatie, Guinée, Libéria, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Vietnam. Le Comité exécutif peut souhaiter faire part aux gouvernements de la Croatie, de la Guinée, du Libéria, du Mali, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles et du Vietnam des observations qui figurent à l'annexe II du présent document.

## **SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

### **B1 : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

(a) Angola (phase III) : \$US 134 400

### **Description du projet**

6. Le PNUE a présenté une demande de financement du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola, qui est présentée ci-dessous aux fins d'examen individuel. La description de cette demande de financement figure à l'annexe I du présent document.

### **Observations du Secrétariat**

7. Le Secrétariat a examiné la demande de financement de la prorogation du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola et il a noté que, certes, la communication indiquait que le pays avait ratifié les amendements au Protocole de Montréal, après consultation avec le Secrétariat de l'ozone, mais qu'il était confirmé qu'au 2 mars 2011, le pays n'avait ratifié aucun de ces amendements et que le service dépositaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York n'avait pas encore reçu les instruments de ratification. Le Secrétariat de l'ozone a également indiqué n'avoir reçu aucune communication récente du gouvernement de l'Angola lui signifiant son intention de ratifier prochainement ces amendements.

8. Le Secrétariat du Fonds a attiré l'attention du PNUE sur la décision 40/35 en vertu de laquelle le Comité a notamment « décidé d'exiger des Parties qu'elles s'engagent officiellement par écrit à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal avant qu'un financement puisse être approuvé en faveur de leurs projets », ainsi que sur la décision 51/21 b) - prise lorsque des fonds ont été approuvés en

faveur de la préparation de projet du PGEF de l'Angola -, en vertu de laquelle le Comité a décidé que « la question relative à l'octroi d'un financement supplémentaire en faveur de l'Angola ne serait pas examiné tant que le pays n'aurait pas ratifié l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal ». À la lumière de ces décisions, le PNUE a fait savoir que le Secrétariat ne pouvait pas recommander une approbation globale pour la prorogation du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola. Il a également indiqué au PNUE qu'il serait utile que le Comité exécutif reçoive une lettre officielle du gouvernement de l'Angola précisant la date d'envoi des instruments de ratification au service dépositaire de l'ONU. Le PNUE a répondu qu'il « transmettra au Secrétariat une communication officielle de l'Angola sur la ratification des amendements au Protocole de Montréal. La transmission de ces informations au service dépositaire est en bonne voie ». Cette communication n'ayant pas été reçue au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la demande de financement du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola.

### Recommandation du Secrétariat

9. À la lumière des informations présentées dans les observations du Secrétariat ci-dessus, le Comité exécutif peut souhaiter envisager d'approuver ou non la demande de financement du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola.

### B2. Assistance technique

Mobilisation de ressources pour étudier les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat dans les PFV avec le secteur de l'entretien uniquement, en collaboration avec d'autres institutions \$US 250 000

#### Description du projet

10. À sa 62<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif par la décision 62/22 a décidé de demander au PNUE de reporter la soumission d'une proposition de projet d'aide technique destiné à mobiliser des ressources afin de maximiser les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat et de la présenter à la 63<sup>e</sup> réunion, assortie de toute nouvelle information que pourrait lui fournir l'agence d'exécution. Le PNUE soumet à nouveau à l'examen de la 63<sup>e</sup> réunion cette même proposition, légèrement modifiée.

11. La demande de financement d'un projet d'assistance technique destiné à mobiliser des ressources afin de maximiser les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat porte notamment sur les aspects suivants: a) la préparation d'une étude sur des options de financement ; b) l'organisation d'ateliers régionaux sur les moyens d'accéder aux mécanismes de financement ; et c) l'exécution d'un projet pilote pour un PFV doté d'un PGEH approuvé. La description détaillée du projet figure dans le programme de travail.

12. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du montant de \$US 282 500 sollicité par le PNUE :

Éléments de coût	Coût (\$US)
Étude sur les options de financement	30 000
Organisation d'ateliers régionaux (5 ateliers @ \$US 40 000/atelier)	200 000
Exécution d'un projet pilote	20 000
Total partiel	250 000
Coûts d'appui au projet (13 %)	32 500
<b>Total</b>	<b>282 500</b>

## Observations du Secrétariat

13. Le Secrétariat a fait remarquer que plusieurs activités et documents avaient été préparés pour le compte du Fonds multilatéral sur les options de financement, concernant notamment l'organisation à Genève d'un atelier précédant la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée qui s'est tenue en juin 2010, auquel les parties visées à l'article 5 ont été invitées à participer grâce au concours financier du Secrétariat de l'Ozone. Le PNUE a reconnu qu'une action de sensibilisation générale aux possibilités financières avait été menée dans le cadre de ces instances, mais il a indiqué que cette étude contribuerait à choisir des options spécifiques en fonction de leur inapplicabilité. Il étudierait des options qui n'ont pas été abordées auparavant telles que la participation du secteur privé, l'instauration de partenariats entre les secteurs publics et privés, et la création de synergies avec d'autres mécanismes de financement dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et autres. Il a en outre relevé l'intérêt suscité, à l'occasion des réunions récentes du réseau régional, par le renforcement des capacités des Unités nationales d'ozone (UNO), qui permettent d'accéder à un cofinancement destiné à maximiser les avantages de l'élimination des HCFC sur le climat en fonction de leurs conditions exceptionnelles. Le PNUE a fait aussi savoir que les UNO n'avaient pas actuellement pour mission de faciliter l'accès à un cofinancement. Il a en outre indiqué qu'il avait acquis une expérience importante en matière d'obtention de cofinancement par l'intermédiaire de ses diverses divisions et secteurs d'activités et que son expérience aurait une influence positive sur la réalisation de l'étude.

14. Concernant la préparation d'une étude sur les options de financement (\$US 30 000), le PNUE a expliqué que les fonds seraient utilisés pour actualiser et adapter l'information déjà présentée à la réunion des Parties, à une communication d'informations appropriées liées aux besoins des PFV. Il a souligné l'aspect exceptionnel de ce projet en ce sens qu'il donnait aux pays des exemples pratiques sur la manière d'élaborer et de présenter des propositions de cofinancement des activités dans le domaine du climat. L'étude serait réalisée dans un premier temps, et ses conclusions et recommandations seraient utilisées pour des ateliers et des projets pilotes.

15. S'agissant de l'organisation des ateliers (\$US 200 000), le Secrétariat a cherché à savoir pourquoi le PNUE n'avait pas organisé de telles consultations sur la prise en compte/l'examen de la question du cofinancement au cours de la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) comme le prescrit la décision 54/39. Le PNUE a répondu que, pour la plupart, les pays avaient décidé d'axer dans un premier temps leurs efforts sur la présentation du PGEH, et d'examiner ensuite les possibilités d'accéder à des ressources supplémentaires, une fois le niveau de financement du PGEH connu.

16. Le Secrétariat a également suggéré d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du réseau, l'organisation d'ateliers de consultation consacrés à la mobilisation de ressources. Le PNUE a expliqué que ces ateliers se tiendraient dans toute la mesure du possible en marge ou dans le cadre de réunions du réseau bénéficiant déjà de financements au titre du Programme d'aide à la conformité (PAC). Cependant, ces consultations nécessitant normalement la participation de parties prenantes dans les domaines de l'énergie et du climat, qui ne participent pas en principe aux réunions du réseau, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour financer des réunions indépendantes. En outre, le PNUE a posé la question relative au temps nécessaire pour débattre et analyser valablement les options et les mécanismes de tels financements, sans transiger pour autant sur le bon déroulement des réunions du réseau.

17. À propos de l'exécution du projet pilote (\$US 20 000), le Secrétariat a sollicité des éclaircissements sur des points de détail de ce projet, sur le nom du PFV qui avait été retenu, – et sur la base de quels critères il l'avait été –, sur la nécessité d'allouer des financements supplémentaires pour élaborer le projet pilote, sur la pertinence de l'étude, une fois celle-ci achevée, lorsque les fonds affectés à la préparation auront déjà été utilisés et que le PGEH sera prêt à être présenté. Le PNUE a expliqué que le choix du pays était en suspens et qu'il dépendait de la décision du Comité exécutif sur un mécanisme spécial de financement, et il s'est à nouveau référé à la décision des pays de patienter jusqu'à ce que le

niveau de financement du PGEH soit connu. Il a également exprimé son souhait de veiller à ce que ce projet pilote soit représentatif des options disponibles pour les autres PFV afin de leur permettre de prendre des décisions analogues. Le PNUE prévoit de présenter une proposition de cofinancement en bonne et due forme intéressant les PFV à une ou plusieurs entités de financement, pour démontrer la viabilité de l'accès à un cofinancement dans l'optique des stratégies futures de mobilisation de cofinancements en faveur des PFV.

18. Le PNUE a également souligné que les trois activités visées par la proposition étaient distinctes et qu'elles suivraient une chronologie logique avec l'intention de fournir des informations ciblées aux PFV au travers d'une série d'ateliers régionaux. L'étude a pour objet d'être réalisée dans un premier temps, ses conclusions et recommandations étant ensuite communiquées aux participants aux ateliers et étayant l'exécution du projet pilote. Les progrès réalisés grâce à l'exécution du projet pilote et les enseignements qui en seraient tirés seraient communiqués aux participants aux ateliers régionaux.

### **Recommandation du Secrétariat**

19. Le Comité exécutif peut souhaiter examiner la question relative au financement au titre de la mobilisation des ressources, de la préparation de l'étude sur les options de financement, de l'organisation d'ateliers régionaux sur le cofinancement, et/ou de la mise en place à titre expérimental d'un ou de plusieurs cofinancements en faveur d'un ou de plusieurs pays à faible volume de consommation de SAO, doté(s) d'un PGEF approuvé.

**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**Angola : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US \$) :	
Phase I : nov-02	213 300
Phase II : nov-06	134 400
Total :	347 700
Montant sollicité pour la prorogation (phase III) (\$US) :	134 400
Montant recommandé pour l'approbation de la phase III (\$US) :	0
Frais d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	0
Date de l'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (2001) (tonnes de PAO) :	120,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	114,8
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne pour la période 1995-1998)	-
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO), en application de l'article 7 :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	16,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C, Groupe I (HCFC)	19,3
Total :	35,3
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	1 367 700
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	1 210 500
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	97,6
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	97,8

1. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Récapitulatif des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	-
(b) Renforcement des institutions :	347 700
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 020 000
Total :	1 367 700

## Rapport périodique

2. La mise en œuvre des activités prévues au Protocole de Montréal en Angola se déroule de manière satisfaisante. Pendant la période soumise à déclaration, l'Unité nationale d'ozone (UNO) de l'Angola a mis en œuvre les activités prescrites au titre du projet de renforcement des institutions. L'UNO a rédigé et soumis à l'approbation du gouvernement des dispositions applicables aux SAO. L'UNO par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement a soumis à la ratification du gouvernement des instruments de ratification et il s'est lancé dans un programme de sensibilisation en s'appuyant sur différents médias.

## Plan d'action

3. L'UNO est l'autorité chargée de la coordination et de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions ainsi que du suivi de l'exécution de toutes les activités prévues par le Protocole de Montréal au Ministère de l'environnement et des forêts. Le pays s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action afin de garantir le respect durable du Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra l'exécution de son programme de sensibilisation en s'appuyant sur les médias, les ONG, l'organisation d'ateliers et la distribution de supports tels que journaux, brochures, et autres aux professionnels et autres parties prenantes.

## **Croatie : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : oct-96	101 200
	Phase II : nov-99	67 000
	Phase III : mar-02	87 900
	Phase IV : déc-03	87 707
	Phase V : nov-05	87 707
	Phase VI : nov-08	87 707
	Total :	519,221
Montant sollicité pour la prorogation (phase VII) (\$US) :		87,707
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$US) :		87,707
Frais d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		87,707
Date de l'approbation du programme de pays :		1996
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1995) (tonnes de PAO) :		497,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	219,3
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	30,1
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	3,9
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	15,7
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) en application de l'article 7 :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,4
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	4,6
	Total :	5,0

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	3 431 823
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	2 484 835
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	201,0
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	230,2

4. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Récapitulatif des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	1 522 542
(b) Renforcement des institutions :	519 221
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 390 060
Total :	3 431 823

Rapport périodique

5. La Croatie est en conformité avec les mesures de réduction de toutes les substances réglementées prévues par le Protocole de Montréal. Le tableau suivant présente une comparaison entre les calendriers d'élimination de SAO prescrits par le Protocole de Montréal et par la réglementation croate.

SAO	Protocole de Montréal		Republique de Croatie
	Pays industriels	Pays visés par l'article 5	
Conditions (consommation, production, importation)			
CFC	1996	2010	<b>2006</b>
Halons	1994	2010	<b>2010</b>
Annexe B (I)	1996	2010	<b>1999</b>
Tétrachlorure de carbone	1996	2010	<b>2010</b>
Trichloroéthane	1996	2015	<b>2010</b>
<b>HCFC</b>	<b>2030 (2020)</b>	<b>2040 (2030)</b>	<b>2016</b>
HBFC	1996	1996	<b>1999</b>
Bromochlorométhane	2002	2002	<b>2002</b>
Bromure de méthyle	2005	2015	<b>2006</b>

6. Conformément à la réglementation, tous les CFC et les halons ont été retirés des refroidisseurs d'air et des climatiseurs, des systèmes de lutte contre les incendies et des extincteurs et ils ont été éliminés de manière définitive. Nous avons aussi recueilli des données sur les quantités installées de SAO. En outre, la Croatie a mis sur pied un système opérationnel qui permet d'extraire l'agent de gonflage (gaz) de l'isolation.

7. Le niveau calculé et la consommation autorisée de substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone (Annexe C, Groupe I (OG 129/08)) a permis de fixer à 120 tonnes métriques par an le quota de HCFC. Conformément au plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvé à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, la Croatie a établi un calendrier de réduction des quotas de HCFC en application de la réglementation relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; ce

calendrier a fixé l'élimination des HCFC d'ici au 31 décembre 2015 ou d'ici la date de l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE).

8. L'importation en République de Croatie de produits et d'équipements contenant ou faisant appel à des substances à base de HCFC est interdite depuis octobre 2005, en application de la présente réglementation. En Croatie, deux projets concernant les mousses ont été approuvés et sont actuellement mis en œuvre : l'élimination du HCFC-141b de la fabrication de mousse rigide de polyuréthane à la Société Pavusin et l'élimination du HCFC-141b de la fabrication de mousse rigide de polyuréthane et de mousse à peau intégrée à la Société POLI-MIX.

9. Le Ministère de la protection de l'environnement, de la planification physique et de la construction (MEPPPC), en qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du Protocole de Montréal, a noué d'excellents liens de coopération avec la Direction des douanes qui a désigné l'organe central pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Ce Ministère a publié et diffusé à tous les agents des douanes la brochure intitulée « *Combating Illegal Trade in ODS- Manual for Custom Officers* » (Comment lutter contre le commerce illégal des SAO – manuel à l'intention des agents des douanes).

10. Chaque année, le MEPPPC organise diverses activités de sensibilisation (impression et diffusion de documents de promotion, interviews à la télévision et à la radio, publications d'articles dans les magazines et les journaux voulus), et tisse des liens de coopération avec des écoles soucieuses de l'environnement, en encourageant les villes participant à la Semaine européenne de la mobilité à promouvoir la Journée de l'ozone, et avec la Société croate de dermatologie et de vénéréologie.

#### Plan d'action

11. Le MEPPPC est l'autorité chargée de la coordination de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et du suivi de la mise en œuvre du programme national de pays. Ses principales tâches pour les deux prochaines années sont les suivantes :

- a) La coordination, le suivi et la mise en œuvre des projets de PGEH en cours (élimination du HCFC- 141b de la fabrication de mousse rigide de polyuréthane et de mousse à peau intégrée à la Société POLI-MIX, l'élimination du HCFC-141b de la fabrication de mousse rigide de polyuréthane à la Société Pavusin) et aussi la définition de nouveaux projets potentiels ;
- b) La coordination de la réglementation nationale sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les HCFC ;
- c) La certification de sociétés et de personnel utilisant des SAO et des HFCs en application de la réglementation de l'Union européenne ;
- d) La poursuite de la campagne de sensibilisation du public (rédaction de publications, d'articles et d'informations pour des journaux, des magazines, la télévision, la radio, mise au point d'une page Web sur la protection de la couche d'ozone en Croatie) ;
- e) La formation de techniciens de service, d'agents des douanes et autres intervenants clés dans le domaine des technologies respectueuses de l'ozone et du climat grâce à la mise au point de brochures, à l'actualisation du site Web du MEPPPC, à l'organisation d'ateliers ;
- f) La soumission au PNUE de rapports périodiques et de rapports sur les dépenses ;

- g) La soumission au Fonds multilatéral du rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de pays ;
- h) La soumission des rapports annuels sur la consommation de SAO en application de l'article 7 ;
- i) La création d'une association défendant les intérêts des secteurs de la réfrigération et de la climatisation.

### Guinée : Prorogation du projet de renforcement des institutions

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : nov-95	50 000
Phase II : juil-99	33 333
Phase III : juil-01	33 333
Phase IV : déc-03	43 333
Phase V : nov-06	60 000
Phase VI : nov-08	60 000
Total :	279,999
Montant sollicité pour la prorogation (phase VII) (\$US) :	60,000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$US) :	60,000
Frais d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60,000
Date de l'approbation du programme de pays :	1995
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1993) (tonnes de PAO) :	44,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	42,4
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	8,6
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) en application de l'article 7 :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C, Groupe I (HCFC)	21,8
Total :	21,8
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	1 149 669
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	831 653
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	51,8
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	48,9

12. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Récapitulatif des activités	Fonds approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	200 000
(b) Renforcement des institutions :	279 999
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	669 670
Total :	1 149 669

Rapport périodique

13. Le principal objectif du projet de renforcement des institutions pour la Guinée est d'apporter au gouvernement le soutien technique et financier à la mise en œuvre du programme de pays afin qu'il remplisse ses obligations aux termes du Protocole de Montréal. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- a) Organiser une campagne de sensibilisation du public de grande envergure à l'échelle nationale ;
- b) Mettre à jour la réglementation sur le contrôle des importations de HCFC et d'appareils à base de HCFC ;
- c) Former les agents des douanes afin de leur permettre de mieux déterminer les substances réglementées ;
- d) Établir un système fiable de recueil des données et communiquer les données et rendre compte de l'avancement du projet aux Secrétariats.

14. La mise en œuvre du projet de renforcement des institutions en Guinée a permis de mener à bien avec succès la coordination des activités du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF).

Plan d'action

15. Au cours des deux prochaines années, le PNUE s'attachera à aider la Guinée à préparer et à mettre en œuvre son PGEH et à consolider les avantages tirés du PGEF.

16. Au cours de la prochaine période, l'Unité nationale d'ozone exécutera les activités suivantes :

- a) La coordination de la mise en œuvre de la réglementation applicable aux SAO en tenant compte des HCFC ;
- b) La coordination de la mise en œuvre du PGEH ;
- c) Le recueil et la communication des données exigées par les secrétariats respectifs ;
- d) La participation à intervalles réguliers à toutes les réunions du réseau ODSONET-AF ;
- e) La coordination des activités de vulgarisation déployées par l'intermédiaire des divers médias et de conférences dans les écoles et les campus, y compris la célébration de la Journée de l'ozone.

### Libéria : Prorogation du projet de renforcement des institutions

Récapitulatif du projet et profil de pays		
Agence d'exécution :		UNEP
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I déc-03	127 820
	Phase II : mar-07	85 213
	Phase III : avr-09	85 213
	Total :	298 246
Montant sollicité pour la prorogation (phase IV) (\$US) :		85 213
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$US) :		85 213
Frais d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		85 213
Date de l'approbation du programme de pays :		2003
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (2002) (tonnes de PAO) :		52,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne pour la période 1995-1997)	56,1
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	19,5
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,2
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) as per Article 7 :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	5,0
	Total :	5,0
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :		2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :		1 244 809
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :		1 101 302
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :		56,1
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :		40,4

#### 17. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Récapitulatif des activités	Fonds approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	132 000
(b) Renforcement des institutions :	298 246
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	814 563
Total :	1 244 809

#### Rapport périodique

18. Le Libéria est en totale conformité avec les obligations applicables à l'élimination de toutes les substances réglementées, prévues par le Protocole de Montréal. L'UNO a participé à plusieurs activités axées sur la mise en place d'actions de sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités des techniciens en réfrigération, des agents de douane et autres agents de police et la mise en œuvre de divers

plans d'élimination. L'action de sensibilisation comportait un séminaire d'une journée ; y ont participé plusieurs services de l'environnement de ministères et d'organismes gouvernementaux et 44 participants appartenant à ces services ont été informés sur les questions d'appauvrissement de l'ozone et sur le rôle qu'ils pouvaient jouer pour freiner l'appauvrissement de la couche d'ozone. Au titre du PGEF, environ 400 techniciens en réfrigération ont été formés à la manipulation et à l'entretien dans de bonnes conditions de sécurité de la technologie faisant appel aux hydrocarbures et 200 agents des douanes et autres agents de police ont été formés en différents points de la frontière avec les pays voisins aux méthodes d'application de la réglementation sur les SAO et au dépistage de SAO en utilisant des analyseurs *ad hoc* ; l'UNO a fourni un ensemble d'ordinateurs de bureau au syndicat des techniciens en réfrigération pour les utiliser dans leurs locaux et elle a financé la production de 600 cartes d'identité plastifiées pour des techniciens en réfrigération et en climatisation syndiqués qui ont été formés et agréés par l'EPA. Quatre identificateurs supplémentaires et des identificateurs plus perfectionnés de frigorigènes ont été achetés et distribués aux agents des douanes afin qu'ils améliorent leur capacité à dépister les SAO.

19. Ces activités ont permis à l'UNO de tisser des relations professionnelles constructives avec les organismes gouvernementaux, les associations industrielles et d'autres parties prenantes intéressées qui ont étroitement participé au soutien des activités d'élimination de SAO dans le pays.

#### Plan d'action

20. Pour la prochaine phase (avril 2011 à mars 2013), l'UNO a pour objectif de maintenir la conformité avec les mesures de réglementation établies par le Protocole de Montréal sur les SAO et de mettre en œuvre des programmes et des stratégies visant à éliminer progressivement les HCFC. Pour ce faire, l'UNO renforcera le réseau regroupant les institutions compétentes qui doivent collaborer à la réalisation des buts et objectifs du Protocole de Montréal et de ses amendements. En outre, l'UNO continuera de mener des actions de sensibilisation du public de grande envergure, d'assurer la coordination et le suivi des activités du programme au titre du PGEH, de veiller à l'intégration des objectifs du Protocole de Montréal dans la politique et dans la réglementation relative à l'environnement. Elle continuera de jouer un rôle consultatif au sein de l'Agence de protection de l'environnement pour les questions liées à la protection de la couche d'ozone ainsi que celles liées au recueil, à l'analyse et à la communication des données sur les SAO de manière à s'assurer d'une élimination complète des SAO.

#### **Mali : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution :		UNEP
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : mar-98	70 000
	Phase II : déc-01	46 667
	Phase III : déc-04	60 677
	Phase IV : nov-06	60 677
	Phase V : nov-08	60 677
	Total :	298 698
Montant sollicité pour la prorogation (phase VI) (\$US) :		60 677
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$US) :		60 677
Frais d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 677
Date de l'approbation du programme de pays :		1998
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1995) (tonnes de PAO) :		103,9

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	108,1
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) as per Article 7 :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C, Groupe I (HCFC)	14,4
Total :	14,4
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	1 566 337
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	1 260 837
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	127,6
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	127,6

21. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Récapitulatif des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	473 000
(b) Renforcement des institutions :	298 698
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	794 639
Total :	1 566 337

Rapport périodique

22. Les activités exécutées dans le contexte du projet de renforcement des institutions pour le Mali au cours de la période 2009-2010 l'ont été de manière satisfaisante. Le projet de renforcement des institutions avait pour principal objectif d'atteindre et d'éliminer durablement les principaux SAO, y compris les CFC, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2010, essentiellement grâce aux activités déployées par l'UNO, à savoir :

- a) La mise en place d'activités de sensibilisation du public, y compris d'émissions de télévision, de radio, l'élaboration de supports de sensibilisation, notamment l'organisation de manifestations au cours de la Journée de l'ozone célébrée chaque année, et la sensibilisation des décideurs ;
- b) La diffusion de l'information sur les nouvelles technologies et les substances remplaçant les SAO ;
- c) La promotion et la coordination des activités d'élimination définies dans le programme de pays ;

- d) La mise en application du système de délivrance de licences et de la législation applicable aux SAO, y compris le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc. ;
- e) Le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ;
- f) L'organisation, la mise en œuvre et le suivi des activités de formation prévues au titre du PGEF ;
- g) La liaison entre le gouvernement et les organisations internationales compétentes (le Secrétariat du Fonds multilatéral, le Secrétariat de l'Ozone, les agences d'exécution, etc.) ;
- h) La communication chaque année des données de l'année antérieure sur la consommation au Secrétariat de l'Ozone, en application des critères pertinents de l'article 7 du Protocole d'ici au 30 septembre (si possible, d'ici au 30 juin) ;
- i) La notification de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral d'ici au 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour les données relatives à l'année précédente.

#### Plan d'action

23. Le projet de renforcement des institutions a pour principal objectif au cours de la prochaine période bisannuelle (2011-2013) de maintenir la conformité avec l'élimination totale des CFC, des halons et autres substances, et de garantir le gel de la consommation de HCFC conformément aux prescriptions du Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Garantir la pérennité des activités de l'Unité d'ozone ;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et les actions de sensibilisation à l'adresse des décideurs, des parties prenantes et du grand public ;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH ;
- d) Faciliter la mise en application des mesures réglementaires afin d'empêcher les importations et l'utilisation des SAO, en application de la réglementation harmonisée de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) sur les SAO ;
- e) Recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et rendre compte de l'état d'avancement du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

#### **Sao Tomé-et-Principe : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution :		UNEP
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Démarrage : nov-02	30 000
	Phase I : déc-04	40 000
	Phase II : nov-06	60 666
	Total :	130 666
Montant sollicité pour la prorogation (phase III) (\$US) :		60 666

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Montant recommandé pour l'approbation de la phase III (\$US) :	60 666
Frais d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 666
Date de l'approbation du programme de pays :	2004
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (2003) (tonnes de PAO) :	4,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	4,7
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) as per Article 7 :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C, Groupe I (HCFC)	4,1
Total :	4,1
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	750 666
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	562 117
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	4,7
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	1,8

24. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Récapitulatif des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	115 000
(b) Renforcement des institutions :	130 666
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	505 000
Total :	750 666

Rapport périodique

25. La mise en œuvre des activités prévues au Protocole de Montréal s'est déroulée de manière satisfaisante à Sao Tomé-et-Principe. Au cours de la période à l'étude, l'UNO a exécuté les activités prescrites au titre du soutien institutionnel et du plan d'élimination des CFC. L'UNO a exécuté un programme de vulgarisation, de formation à l'intention des agents des douanes et des techniciens en réfrigération.

26. Sao Tomé-et-Principe a communiqué les données de 2009 au Secrétariat de l'ozone ainsi qu'au Secrétariat du Fonds multilatéral.

27. Le pays est parvenu à une réduction de 100 pour cent des CFC à l'échéance fixée et il a planifié des activités pour maintenir à zéro la consommation de CFC.

### Plan d'action

28. Lors de la prochaine période, l'Unité nationale d'ozone fera porter ses efforts sur la mise en œuvre du PGEH et elle consolidera les acquis du PGEF.

29. L'UNO poursuivra le programme de formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes afin de prendre en compte la gestion des HCFC. L'UNO poursuivra aussi son programme de vulgarisation en s'appuyant sur les médias, les ONG et la distribution de supports de vulgarisation, tels que journaux, brochures aux professionnels et autres parties prenantes.

30. L'UNO recueillera et communiquera également les données exigées par les secrétariats respectifs et elle participera à intervalles réguliers à toutes les réunions du réseau ODSNET-AF.

### **Seychelles : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution :		UNEP
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : juil-94	31 900
	Phase II : juil-00	21 267
	Phase III : déc-04	60 000
	Phase IV : nov-07	60 000
	Total :	173 167
Montant sollicité pour la prorogation (phase V) (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$US) :		60 000
Frais d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date de l'approbation du programme de pays :		1994
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1991) (tonnes de PAO) :		4,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	2,9
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) as per Article 7 :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,4
	Total :	1,4
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :		2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :		627 774
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :		525 328
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :		2,8
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :		2,4

31. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Récapitulatif des activités	Fonds approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	193 000
(b) Renforcement des institutions :	173 167
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	261 607
Total :	627 774

Rapport périodique

32. La mise en œuvre des activités prévues par le Protocole de Montréal aux Seychelles se déroule de manière satisfaisante. Au cours de la période de référence, l'UNO des Seychelles a mis en œuvre les activités prescrites au titre du renforcement des institutions, du PGEF et du PGEH. L'UNO a appliqué les dispositions relatives aux SAO en mettant en œuvre le système de délivrance de licences et de quotas. L'UNO s'est lancée dans un programme de sensibilisation, elle a formé des agents des douanes et des techniciens en réfrigération, et elle a exécuté le projet d'élimination du bromure de méthyle ainsi qu'un PGEF pour les CFC.

Plan d'action

33. L'UNO est l'autorité chargée de la coordination et de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions ainsi que du suivi de la mise en œuvre du PGEH, sous l'autorité du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le pays s'efforcera d'exécuter son plan d'action afin de garantir le maintien de la conformité avec le Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation à l'intention des techniciens en réfrigération. Il est également envisagé de former des agents des douanes récemment recrutés et les anciens fonctionnaires de cette administration qui ne l'avaient pas encore été afin d'encadrer l'application des dispositions relatives aux SAO, y compris les mesures de réglementation des HCFC. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation en s'appuyant sur les médias, les ONG, l'organisation d'ateliers et la distribution de supports de sensibilisation tels que journaux, brochures, et autres aux professionnels et autres parties prenantes.

**Vietnam : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

Récapitulatif du projet et profil de pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : juil-95	137 280
Phase II : juil-99	91 520
Phase III : mar-01	9 1520
Phase IV : juil-03	118 976
Phase V : juil-05	118 976
Phase VI : juil-07	118 976
Phase VII : avr-09	118 976
Total :	796 224
Montant sollicité pour la prorogation (phase VIII) (\$US) :	118 976
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VIII (\$US) :	118 976
Frais d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	118 976
Date de l'approbation du programme de pays :	1996
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1993) (tonnes de PAO) :	702,1

<b>Récapitulatif du projet et profil de pays</b>	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes de PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	500,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	37,1
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1,6
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,2
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	136,5
Données les plus récentes sur la consommation de SAO déclarée (2009) (tonnes de PAO) en application de l'article 7 :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	8,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (trichloroéthane)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	73,8
(f) Annexe C, Groupe I (HCFC)	207,5
Total :	289,3
Année de la déclaration des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en novembre 2010) (\$US) :	7 524 003
Montant décaissé (en décembre 2009) (\$US) :	5 515 054
SAO à éliminer (en novembre 2010) (tonnes de PAO) :	642,2
SAO éliminés (en décembre 2009) (tonnes de PAO) :	637,4

34. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Récapitulatif des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	3 643 420
(b) Renforcement des institutions :	796 224
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	3 084 359
Total :	7 524 003

Rapport périodique

35. Le rapport final de la phase précédente du projet de renforcement des institutions du Vietnam montre que toutes les activités décidées ont été exécutées, y compris la délivrance de licences et l'amélioration de la réglementation des SAO ; le recueil, la diffusion et la communication de données ; la coordination et la supervision de la préparation et de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ; la sensibilisation et la célébration de la Journée de l'ozone ; le financement et le décaissement. La septième phase du projet de renforcement des institutions et les plans d'élimination approuvés par le Comité exécutif ont aidé le Vietnam à se mettre en pleine conformité avec l'élimination finale des CFC d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et à préparer le PGEH.

Plan d'action

36. Le plan d'action relatif au renforcement des institutions pour la prochaine phase porte plus particulièrement sur l'élimination des HCFC et la réalisation de l'objectif relatif au gel des HCFC à l'horizon 2013. Les activités prévues et les résultats escomptés ont été pleinement et clairement définis. Dans le cadre de cette phase du renforcement des institutions, l'UNO sera chargée de la mise en œuvre, de la coordination, de l'intégration et de la supervision de toutes les activités permettant d'exécuter le Protocole de Montréal de manière générale et le PGEH et le plan d'élimination du bromure de méthyle en particulier.

## **Annexe II**

### **VUES EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXECUTIF SUR LA PROROGATION DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 63<sup>e</sup> RÉUNION**

#### **Angola**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Angola et il a noté avec satisfaction que le pays avait communiqué au Secrétariat de l'Ozone et au Secrétariat du Fonds, respectivement, ses données relatives à 2009 visées à l'article 7 ainsi que celles relatives à la mise en œuvre du programme de pays, qui indiquent que la consommation de CFC dans le pays était inférieure à 15 pour cent de sa valeur de référence. Néanmoins, le Comité exécutif a noté que le pays risquait de ne pas être en conformité avec l'élimination totale prévue pour 2010 et il espère que le gouvernement de l'Angola prendra les mesures nécessaires pour empêcher de nouvelles utilisations de CFC et de halons. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, l'Angola parvienne à mettre en œuvre avec succès les activités d'élimination des SAO, y compris les activités permettant l'application des mesures de réglementation des HCFC à l'horizon 2013 et 2015.

#### **Croatie**

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Croatie et il note avec satisfaction que la Croatie a communiqué au Secrétariat de l'Ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indiquent que la Croatie est en bonne voie pour atteindre les objectifs de conformité fixés pour 2010. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce que, avec le début de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC, la Croatie parvienne à maintenir une consommation équivalente à zéro tonne de PAO d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec 24 années d'avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

#### **Guinée**

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Guinée et il a noté que le pays avait communiqué au Secrétariat de l'Ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, et qu'il était en conformité avec l'objectif concernant une élimination à 100 pour cent, prévu par le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Guinée maintienne sa conformité avec la mise en œuvre des activités du programme de pays et commence à exécuter les activités destinées à réglementer les HCFC et les appareils à base de HCFC.

#### **Libéria**

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Libéria et il a noté avec satisfaction que le pays avait communiqué au Secrétariat de l'ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indiquent que le pays avait atteint l'objectif de l'élimination totale des CFC et des halons avant l'échéance prévue en 2010 par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a déclaré espérer que, au cours des deux prochaines années, le Libéria poursuivra avec un franc succès la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO, notamment les activités permettant l'exécution des mesures de réglementation des HCFC à l'horizon 2013 et 2015.

## **Mali**

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Mali et il a noté avec satisfaction que le pays avait communiqué au Secrétariat de l'ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indiquent que le pays avait atteint l'objectif de l'élimination totale des CFC et des halons avant l'échéance prévue en 2010 par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a déclaré espérer que, au cours des deux prochaines années, le Mali poursuivra avec un franc succès la mise en œuvre de ses activités d'élimination des SAO, notamment les activités permettant l'exécution des mesures de réglementation des HCFC à l'horizon 2013 et 2015.

## **Sao Tomé-et-Principe**

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions et il a noté avec satisfaction que Sao Tomé-et-Principe avait communiqué au Secrétariat de l'ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indiquent que le pays avait atteint l'objectif de l'élimination totale de la consommation des CFC et des halons avant l'échéance prévue en 2010 par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, Sao Tomé-et-Principe poursuive la mise en œuvre des activités du programme de pays, notamment les activités permettant l'exécution des mesures de réglementation des HCFC à l'horizon 2013 et 2015.

## **Seychelles**

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions et il a noté avec satisfaction que les Seychelles avait communiqué au Secrétariat de l'ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indiquent que le pays avait atteint l'objectif de l'élimination totale de la consommation des CFC et des halons avant l'échéance prévue en 2010 par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, les Seychelles maintiennent leur conformité avec les mesures de réglementation des CFC et commencent à exécuter les activités destinées à réglementer les HCFC et les appareils à base de HCFC.

## **Vietnam**

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Viêt Nam et il a noté avec satisfaction que le Vietnam avait communiqué au Secrétariat de l'Ozone ses données relatives à 2009 visées à l'article 7, qui indique que le pays était en bonne voie pour atteindre ses objectifs de conformité fixés pour 2010. Le Comité exécutif a déclaré s'attendre à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Vietnam entame avec un franc succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin d'atteindre les objectifs initialement fixés concernant le gel et la réduction de la consommation de HCFC en 2013 et en 2015, respectivement.



**AMENDMENT TO  
UNEP'S WORK PROGRAMME  
2011**

**Presented to the  
63<sup>rd</sup> Meeting of the Executive Committee  
of the Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol**

**February 2011.**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**

## A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2011 was approved at the 62<sup>nd</sup> Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 63<sup>rd</sup> Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

## B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2010

3. Consistent with the Business Plan 2011-2014, this Amendment comprises funding requests for

- Annual tranche of approved TPMP in 1 country;
- Annual tranche of approved NPP in 1 country;
- Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 8 countries;
- Two individual projects.

HCFC Phase-out Management Plans are also submitted for 29 countries to the 63th Executive Committee Meeting (not included in this Work Programme Amendment).

4. Details of the Work Programme Amendment and the total requested funding by project groups are presented in Table 1.
5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 2.

Table 1. Funding requests for annual tranches for approved TPMPs, Project Preparation Requests, ISP renewals and individual projects to be considered at the 63<sup>rd</sup> Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>APPROVED TERMINAL PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (TPMPs)</b>				
Eritrea	Terminal phase-out management plan (2 <sup>nd</sup> tranche) with UNIDO	70,000	9,100	79,100
<i>Sub-total for tranches of approved TPMPs</i>		<i>70,000</i>	<i>9,100</i>	<i>79,100</i>
<b>APPROVED NATIONAL PHASE-OUT PLANS (NPPs)</b>				
Iraq	National phase-out plan (2 <sup>nd</sup> tranche) with UNIDO	505,000	65,650	570,650
<i>Sub-total for project preparation requests</i>		<i>505,000</i>	<i>65,650</i>	<i>570,650</i>
<b>INDIVIDUAL PROJECT</b>				
China	Pilot Project on HCFC Management and Phase-out in the refrigeration servicing sector, with Japan	696,000	90,480	786,480
Global	Resource mobilization to address climate co-benefits for HCFC phase-out in LVCs with servicing sector only, in cooperation with other agencies	250,000	32,500	282,500
<i>Sub-total for individual projects</i>		<i>946,000</i>	<i>122,980</i>	<i>1,068,980</i>

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS (ISRs)</b>				
Angola	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	134,400	0	134,400
Croatia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	87,707	0	87,707
Guinea	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Liberia	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	85,213	0	85,213
Mali	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,677	0	60,677
Sao Tome	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,666	0	60,666
Seychelles	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Vietnam	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	118,976	0	118,976
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>666,639</i>	<i>0</i>	<i>666,639</i>

 Table 2: Summary of items submitted for consideration by the 63<sup>rd</sup> Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for approved NPPs	505,000	65,650	570,650
Sub-total for tranches of approved TPMPs	70,000	9,100	79,100
Sub-total for Project Preparation Requests	0	0	0
Sub-total for Individual Projects	946,000	122,980	1,068,980
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	666,973	0	666,973
<b><i>Grand Total</i></b>	<b><i>2,187,973</i></b>	<b><i>197,730</i></b>	<b><i>2,385,703</i></b>

**C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP**

<b>1 Title:</b>	<b>Implementation of approved Terminal Phase-out Management Plan (TPMP) and National Phase-out Plan (NPP) respectively in Eritrea and Iraq (two annual tranches)</b>	
<i>Background</i>	This item has been included in the UNEP's Business Plan 2011-2014.	
<i>Objectives:</i>	<p>The main objective of the UNEP's non-investment component in the above listed annual tranche is to continue capacity building activities as planned in the annual work plans for 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Support servicing technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment;</li> <li>- Train the remaining customs officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade;</li> <li>- Ensure the effectiveness of all projects within the NPP/TPMP through periodic monitoring, assessment and reporting of project results over the life of their implementation.</li> </ul>	
<i>Activities and description</i>	See the individual project progress report and annual work plan submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately. These are implemented in cooperation with UNIDO.	
<i>Time Frame:</i>	2011	
<i>Cost:</i>	Eritrea	US\$ 70,000
	Iraq	US\$ 505,000
	<b>Total requested amount (excluding project support costs)</b>	<b>US\$ 575,000</b>
<b>2 Title:</b>	<b>Requests for institutional strengthening renewals for Angola, Croatia, Guinea, Liberia, Mali, Sao Tome, Seychelles, Vietnam (8 countries)</b>	
<i>Background:</i>	<p>Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed eight countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.</p> <p>These projects have been included in the UNEP 2011-2014 Business Plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.	
<i>Activities and description:</i>	Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	
<i>Time Frame:</i>	24 months	
<i>Per country cost:</i>	<b>Country</b>	<b>US\$</b>
	Angola	134,400
	Croatia	87,707
	Guinea	60,000
	Liberia	85,213
	Mali	60,677
	Sao Tome	60,666
	Seychelles	60,000
	Vietnam	118,976

<i>Per country cost:</i>	<b>Country</b>	<b>US\$</b>
	<b>Total requested amount</b>	<b>US\$ 666,639</b>

\*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

**3 Title:** *Individual Project - China - Pilot Project on HCFC Management and Phase-out in the refrigeration servicing sector, with Japan*

<i>Background:</i>	<p>The preliminary survey analysis indicates that the consumption of the HCFC in the refrigeration and air conditioner (R/AC) servicing sector in China in 2009 is about 3,800 ODP tonnes (68,000MT), 21% of China total HCFC consumption. With the increase of HCFC-based equipment, the consumption of HCFC in the R/AC sector would be increasing in the next few years. Such growth trends would be a major concern for China in meeting its 2013 freeze and 2015 10% reduction targets in 2013 and 2015, respectively.</p> <p>With the assistance from United Nations Environment Programme and Japan, and in consultation with the servicing industry in China, Ministry of Environmental Protection is developing the HCFC phase-out Management Plan for Servicing Sector. Considering the servicing workshops spread around the country and the servicing activities always take place in different regions and areas, local government would be a key partner and play an important role in building its servicing management system to promote the good practice in servicing sector, so as to reduce the HCFC consumption. This project has been included in the UNEP 2011-2014 Business Plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	<p>The objective of the proposed pilot project is to test the feasibility and validity of the proposed policy measures, technical approaches, and management modality, and identify the cost effectiveness of related activities by selecting Shenzhen as the pilot city to establish and carry out the management mechanism of the ODS servicing sector.</p>	
<i>Activities:</i>	<p>The following activities are planned under this project:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Development of Local Regulatory Framework and Technical Standard <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Registration and record system for trading, servicing, disposal of ODS and treatment of ODS-based R/AC equipment;</li> <li>○ Technical codes/standards for good practice in servicing, disposal, treatment of ODS-based R/AC equipment.</li> <li>○ Local government green procurement policy</li> </ul> </li> <li>• Establishment of Database, Recording and Reporting System <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Registration and record system for trading, servicing, disposal of ODS and treatment of ODS based R/AC equipment</li> </ul> </li> <li>• Promotion of Good Practice of servicing at Pilot Workshop</li> <li>• Organising training workshops regularly for government officers and law enforcement officers</li> <li>• Promoting good practices in servicing sector in Shenzhen through public awareness activities</li> <li>• Conducting law enforcement inspection mainly targeting large servicing companies/end users</li> </ul>	
<i>Description:</i>	<p>These activities would be implemented in close consultation with China's Ministry of Environmental Protection (MEP), the Municipal government of Shenzhen and Japan.</p>	
<i>Time Frame:</i>	<p>Three years</p>	
<i>Cost:</i>	<b>Requested amount</b>	<b>US\$ 696,000</b>
	<b>(Excluding project support costs)</b>	

<b>4 Title:</b>	<b><i>Global Individual Project - Resource mobilization to address climate co-benefits for HCFC phase-out in LVCs with servicing sector only, in cooperation with other agencies</i></b>
<b>Background:</b>	<p>While the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and its Kyoto Protocol represent the principal agreements addressing climate change, the Montreal Protocol has emerged as a significant mechanism for getting a dual benefit, i.e. protecting the ozone layer and mitigating climate change as well. Many ozone depleting substances (ODS) and the fluorocarbon gases used to replace them (such as hydrofluorocarbons - HFCs) have significant global warming potentials (GWPs), ranging from 4,000 - 11,000 for CFCs, to 700 - 2,300 for hydrochlorofluorocarbons (HCFCs). For comparison, the GWP of HFCs controlled under the Kyoto Protocol range from 90 - 12,200.</p> <p>Decision XIX/6 of 19th Montreal Protocol Meeting of the Parties on the Phase out of HCFCs directed the Executive Committee for the Implementation of the Montreal Protocol to prioritise substitutes and alternatives that minimise environmental impacts, including climate change. This accelerated phase-out of HCFC presents developing countries with an unprecedented opportunity to adopt ozone and climate-friendly technologies and policies. This transition to ozone- and climate-friendly options is being financially and technically supported by the Montreal Protocol's Multilateral Fund, through the preparation and implementation of national HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs) for developing countries. The phase-out of HCFCs is expected to give a climate advantage of between 17.5 and 25 billion tonnes CO<sub>2</sub>-equivalent (GtCO<sub>2</sub>-eq), by 2050, in addition to the reduction in emissions of ozone depleting chemicals into the atmosphere. However, achieving these potential climate benefits depends on the replacement technologies adopted and can only be attained if low - or zero - GWP alternatives are adopted as replacements to HCFCs.</p> <p>During its 60th meeting, the Executive Committee agreed under Decision 60/44 that for HCFC phase-out projects to achieve the 2013 and 2015 HCFC phase-out compliance targets, it would provide additional funding of up to 25% above the cost effectiveness threshold for projects when needed for the introduction of low-GWP alternatives. This provision thus allows Article 5 countries with such projects to access the climate benefits related to those investment projects. Given that this funding is primarily targeted to Article 5 countries with an HCFC manufacturing sector, there is also a need for LVCs with only an HCFC refrigeration servicing sector to secure distinct funds to support their quest for climate co-benefits. To date countries, in particular LVCs with servicing sector only, are provided with limited guidance on the opportunities available for co-financing of the additional climate benefits which could be achieved through replacement technologies and equipment adopted through HCFC phase-out. The project aims to contribute to addressing this current need. This project has been included in the UNEP 2011-2014 Business Plan.</p>
<b>Objectives:</b>	The objective is to build the capacity of NOUs in LVCs about the various opportunities available to developing countries for climate benefit co-financing in the context of the HCFC phase-out and to provide assistance and support at the regional level to facilitate access to these funds.
<b>Activities:</b>	<p>The following activities are planned under this project:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prepare detailed study outlining specific financing options.</li> <li>• Complete five regional workshops bringing together stakeholders and representatives of the various appropriate funding mechanisms to build the capacity of the participating NOUs on accessing these financial mechanisms.</li> <li>• Develop a pilot application in example LVC to prepare application for funding for activities in HPMP not covered by the Multilateral Fund.</li> </ul>
<b>Time Frame:</b>	Two years
<b>Cost:</b>	<b>Requested amount</b> <span style="float: right;"><b>US\$ 250,000</b></span> <b>(Excluding project support costs)</b>